

S.A.S. HOLDING 2D

SOCIETE PAR ACTION SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 2 202 000 EUROS
5-7 RUE DE L'AMIRAL COURBET
94160 SAINT-MANDE
RCS CRETEIL 823 631 122

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

ASSEMBLEE GENERALE DU 30 JUIN 2023

S.A.S. HOLDING 2D

SOCIETE PAR ACTION SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 2 202 000 EUROS
5-7 RUE DE L'AMIRAL COURBET
94160 SAINT-MANDE
RCS CRETEIL 823 631 122

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

ASSEMBLEE GENERALE DU 30 JUIN 2023

Aux Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par procès-verbal de l'assemblée générale mixte en date du 16 décembre 2019, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société relatifs à l'exercice de douze mois clos le **31 décembre 2022**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Lors de l'arrêté des comptes, votre société est conduite à effectuer des estimations portant sur l'appréciation de la valorisation des titres de participation (cf. Annexe « Liste des filiales et participations »).

Mes travaux ont constitué à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et leur documentation. J'ai procédé à l'appréciation du caractère raisonnable des estimations retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associé

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'associé sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, je me suis assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou de droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

PARIS, le 12 juin 2023
Le Commissaire aux comptes
Jonathan ELGRABLY

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Jonathan Elgrably', written in a cursive style with a long horizontal stroke extending to the right.

S.A.S. HOLDING 2D

SOCIETE PAR ACTION SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 2 202 000 EUROS
5-7 RUE DE L'AMIRAL COURBET
94160 SAINT-MANDE
RCS CRETEIL 823 631 122

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

ASSEMBLEE GENERALE DU 30 JUIN 2023

Aux associés,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre société, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article 19 des statuts, j'ai été avisé des conventions suivantes à l'article L.227-10 du code de commerce qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé.

- ❖ **CONVENTION DE REMUNERATION AU TITRE DU MANDAT DE PRESIDENT**
- **ASSOCIE :** SARL « JD BUSINESS »
- **NATURE ET OBJET :** Convention de rémunération au titre de mandat de Président

- **MODALITE** : Le montant HT comptabilisé en charge au titre de l'exercice 2022 s'élève à **216.000 euros**

- ❖ **CONVENTION DE REMUNERATION AU TITRE DU MANDAT DE DIRECTEUR GENERAL**

- **ASSOCIE** : SARL « MB INVEST »

- **NATURE ET OBJET** : Convention de rémunération au titre de mandat de Directeur général

- **MODALITE** : Le montant HT comptabilisé en charge au titre de l'exercice 2022 s'élève à **216.000 euros**

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

CONVENTIONS APPROUVEES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULEE

Conformément aux dispositions statutaires de votre société, j'ai été informé que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- ❖ **CONVENTION D'ASSISTANCE ET DE PRESTATIONS DE SERVICES**

- **ASSOCIES** : Messieurs Marc et Jacques DAHAN

- **NATURE ET OBJET** : Votre société refacture à l'ensemble des sociétés du groupe l'ensemble de ses frais généraux dits « frais de siège ». Par le biais de cette convention, les sociétés filiales bénéficient d'une assistance en matière administrative, comptable, commerciale et technique.

- **MODALITE** : Au titre de l'exercice 2022, la SAS « HOLDING 2D » a refacturé à ses filiales des prestations de services pour un montant H.T. de **634.767,43 euros**.

- ❖ **CONVENTION DE MANDAT DE GESTION DE TRESORERIE**

- **ASSOCIE** : « Holding 2D »

- **NATURE ET OBJET** : Les sociétés SOGICONDAMINE, JD BUSINESS, MD INVEST, DISTRIMYRA, DISTRIARAGO, DISTRI SAINT OUEN, ITALDIS, BISSLY, SOGIDUN, SOGICONDAMINE, SCI JM, GESMACOM, SOGIRASPAIL ; ont conclu avec la société « HOLDING 2D » (société centralisatrice) une convention de mandat de gestion de trésorerie pour une durée indéterminée.

- **MODALITE :** Les prêts ou avances consenties par la société centralisatrice aux sociétés filiales ne seront pas productifs d'un intérêt en 2022 exceptés pour les filiales SOGICONDAMINE et GM DIS rémunéré à hauteur de 4.185% au 31/12/2022. Le solde au **31 décembre 2022** des avances consenties par la SAS « H2D » s'élève **3.631.304,10 euros**.

PARIS, le PARIS, le 12 juin 2023
Le Commissaire aux comptes
Jonathan ELGRABLY



Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement					3 399	0,04
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	21 431	21 431				
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	1 510	1 363	147	0,00	279	0,00
Autres immobilisations corporelles	30 410	19 416	10 994	0,10	13 246	0,16
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	5 194 405	282 264	4 912 141	46,12	3 831 517	45,58
Créances rattachées à des participations	3 631 304		3 631 304	34,09	3 653 363	43,46
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	1 600		1 600	0,02		
TOTAL (I)	8 880 660	324 473	8 556 186	80,33	7 501 804	89,24
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	155 435		155 435	1,46	31 162	0,37
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs					8 506	0,10
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéficiaires	40 387		40 387	0,38	63 334	0,75
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	24 296		24 296	0,23	70 620	0,84
. Autres	120 674		120 674	1,13	38 585	0,46
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	1 753 503		1 753 503	16,46	692 223	8,23
Charges constatées d'avance	283		283	0,00	170	0,00
TOTAL (II)	2 094 579		2 094 579	19,67	904 600	10,76
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	10 975 238	324 473	10 650 765	100,00	8 406 404	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé :)	2 202 000	20,67	2 202 000	26,19
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	401 252	3,77	401 252	4,77
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	137 843	1,29	62 888	0,75
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	1 219 008	11,45	994 867	11,83
Résultat de l'exercice	1 164 845	10,94	1 499 096	17,83
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	5 124 947	48,12	5 160 102	61,38
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	4 018 448	37,73	2 100 457	24,99
. Découverts, concours bancaires	1 041	0,01		
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers	2 626	0,02	1 728	0,02
. Associés	1 047 065	9,83	721 634	8,58
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	36 301	0,34	16 360	0,19
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	7 445	0,07		
. Organismes sociaux	11 912	0,11		
. Etat, impôts sur les bénéficiaires	39 031	0,37		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	26 684	0,25	6 612	0,08
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	1 429	0,01	128	0,00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	333 835	3,13	399 383	4,75
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	5 525 818	51,88	3 246 302	38,62
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	10 650 765	100,00	8 406 404	100,00

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%			
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises					133 084	19,83	-133 084	-100,00
Production vendue biens								
Production vendue services	796 275		796 275	100,00	537 997	80,17	258 278	48,01
Chiffres d'Affaires Nets	796 275		796 275	100,00	671 082	100,00	125 193	18,66
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges								
Autres produits								
Total des produits d'exploitation (I)			796 275	100,00	671 082	100,00	125 193	18,66
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements			34 117	4,28	54 612	8,14	-20 495	-37,52
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			730 876	91,79	546 538	81,44	184 338	33,73
Impôts, taxes et versements assimilés			4 550	0,57	3 598	0,54	952	26,46
Salaires et traitements			78 935	9,91			78 935	N/S
Charges sociales			29 567	3,71			29 567	N/S
Dotations aux amortissements sur immobilisations			5 783	0,73	11 024	1,64	-5 241	-47,53
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges								
Total des charges d'exploitation (II)			883 827	111,00	615 772	91,76	268 055	43,53
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-87 552	-10,99	55 310	8,24	-142 862	-258,28
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations			1 337 334	167,95	1 590 337	236,98	-253 003	-15,90
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés								
Reprises sur provisions et transferts de charges			225 496	28,32	146 932	21,89	78 564	53,47
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)			1 562 830	196,27	1 737 269	258,88	-174 439	-10,03
Dotations financières aux amortissements et provisions			282 264	35,45	225 496	33,60	56 768	25,17
Intérêts et charges assimilés			29 417	3,69	35 757	5,33	-6 340	-17,72
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)			311 681	39,14	261 253	38,93	50 428	19,30
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			1 251 149	157,13	1 476 016	219,95	-224 867	-15,22
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			1 163 596	146,13	1 531 326	228,19	-367 730	-24,00

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	8 538	1,07	1 632	0,24	6 906	423,16
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)	8 538	1,07	1 632	0,24	6 906	423,16
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5	0,00	11 060	1,65	-11 055	-99,94
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			50 000	7,45	-50 000	-100,00
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	5	0,00	61 060	9,10	-61 055	-99,98
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	8 533	1,07	-59 427	-8,85	67 960	114,36
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	7 284	0,91	-27 197	-4,04	34 481	126,78
Total des Produits (I+III+V+VII)	2 367 642	297,34	2 409 983	359,12	-42 341	-1,75
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 202 798	151,05	910 888	135,73	291 910	32,05
RÉSULTAT NET	1 164 845	146,29	1 499 096	223,38	-334 251	-22,29
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 10 650 764,90 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 1 164 844,76 E.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS**

La holding 2D a constaté dans ces comptes une dépréciation des titres de la société GM DISTRIBUTION suite à un test de valorisation des titres au 31 décembre 2022.

La holding 2D a souscrit un prêt de 2 500 000 € auprès de la Caisse d'épargne.

La holding 2D a créé la SAS SOGIRASPAIL au capital de 5 000 € dont le siège social est au 22 rue Raspail 93100 Montreuil. La holding 2D détient 100 % des titres.

La holding 2D a créé la SAS SUPERMAG MALAKOFF au capital de 5 000 € dont le siège social est au 148 avenue de Malakoff 75116 Paris. La holding 2D détient 100 % des titres.

La holding 2D a acquis 51% des titres de la SAS CAILDIST au capital de 15 000 € dont le siège social est au 17 rue Cail 75010 Paris.

Pas d'éléments post clôture à signaler.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 8 880 660

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	72 388		50 957	21 431
Immobilisations corporelles	31 920			31 920
Immobilisations financières	7 710 376	4 203 219	3 086 285	8 827 309
TOTAL	7 814 683	4 203 219	3 137 242	8 880 660

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 324 473

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	68 989	3 399	50 957	21 431
Immobilisations corporelles	18 395	2 384		20 779
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières	225 496	282 264	225 496	282 264
TOTAL	312 879	288 047	276 453	324 473

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Concessions et droits	21 431	21 431	0	1 à 5 ans
Matériels industriels	1 510	1 363	147	1 à 10 ans
Instal gal agencement	10 000	6 524	3 476	1 à 10 ans
Matériel de transport	259	259	0	1 à 5 ans
Mat de bureau informatique	10 041	10 041	0	1 à 5 ans
Mobilier	10 110	2 592	7 518	1 à 5 ans
TOTAL	53 351	42 209	11 141	

3.2 - Etat des créances = 3 973 979

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	3 632 904		3 632 904
Actif circulant & charges d'avance	341 075	341 075	
TOTAL	3 973 979	341 075	3 632 904

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.3 - Produits à recevoir par postes du bilan = 34 256**

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	15 408
Autres créances	18 848
Disponibilités	
TOTAL	34 256

3.4 - Charges constatées d'avance = 283

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 2 202 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	2202000	1,00	2 202 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	2202000	1,00	2 202 000

4.2 - Etat des dettes = 5 525 818

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	4 019 489	920 398	2 605 766	493 325
Dettes financières diverses	1 049 690	1 049 690		
Fournisseurs	36 301	36 301		
Dettes fiscales & sociales	86 502	86 502		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	333 835	333 835		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	5 525 818	2 426 727	2 605 766	493 325

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 24 359

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	1 041
Emprunts & dettes financières div.	2 626
Fournisseurs	10 296
Dettes fiscales & sociales	10 396
Autres dettes	
TOTAL	24 359

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 796 275**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	634 767	79,72 %
Produits des activités annexes	161 507	20,28 %
TOTAL	796 275	100,00 %

5.2 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

6 - AUTRES INFORMATIONS**6.1 - Honoraires des Commissaires Aux Comptes**

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	6 300
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
- TOTAL	6 300

6.2 - Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres		
Agents de maîtrise & techniciens		
Employés	2	
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL	2	0

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

<u>Filiales et Participations</u>	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex.
A - Renseignements détaillés concernant les filiales & particip.										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
GESMACOM	5 000	1 447	100	5 000	5 000			517 447	79 832	
GM DISTRIBUTION	40 000	-240 404	74	467 759	185 505	278		1 671 380	-120 829	
SOGICONDAMINE	18 596	-21 325	74	3 700	3 700	992 533		3 204 251	-50 820	
SDSO	538 559	-220 808	100	191 792	191 792			179 507	-12 649	
SCI JM	1 000	-22 218	98	980	980	97 000		344 764	125 606	
<i>- Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales & particip.										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										
<i>a) Françaises</i>										
<i>b) Etrangères</i>										
<i>- Participations non reprises en A:</i>										
<i>a) Françaises</i>										
<i>b) Etrangères</i>										

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euro

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (suite)

<u>Filiales et Participations</u>	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex.
A - Renseignements détaillés concernant les filiales & particip.										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
RUEM	15 245	1 988	100	1 048 157	1 048 157			2 399 582	123 777	
GUYMA	8 000	1 328	100	645 500	645 500	150 779		2 689 854	132 587	
SOGIDUN	16 000	2 407	100	727 741	727 741	91 361		2 173 289	55 274	
BISSLY	5 000	1 155	100	778 373	778 373	142 682		2 113 005	58 786	
DISTRARAGO	10 000	1 147	100	10 000	10 000			5 815 185	624 227	
DISTRIMYRA	8 000	919	100	8 000	8 000	160 572		2 778 501	180 751	
DISTRISTOUEN	10 000	1 339	100	10 000	10 000	721 390		1 793 574	45 263	
DISTRISERVICES	250 000	25 125	100	150 000	150 000			2 515 916	157 020	
ITALDIS	10 000	-1 845	100	10 000	10 000	589 737		2 355 403	31 979	
SOGIRASPAIL	5 000		100	5 000	5 000	74 798		1 886 004	88 859	
CAILDIST	15 000	212 060	51	1 127 392	1 127 392			3 168 222	-46 709	
SUPERMAG MALAKOFF	5 000		100	5 000	5 000					
<i>- Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										

Observations complémentaires

« HOLDING 2D »
SAS AU CAPITAL de 2.202.000 euros
Siège social : 5-7 Rue de l'Amiral COURBET 94160 SAINT MANDE
RCS CRETEIL B 823 631 122

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2023

Le Trente Juin Deux Mille Vingt Trois à 18 Heures,

Les associés de la société **HOLDING 2D**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Chaque associé a été convoqué par Lettre recommandée avec A.R. adressée le 14 Juin 2023.

Monsieur Jonathan ELGRABLY, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué, n'assiste pas à la réunion.

La SARL JD BUSINESS représentée par Monsieur Jacques DAHAN, préside la séance en qualité de Président.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus des 4/5 des droits de vote de la Société et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés ;
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes ;
- la feuille de présence ;
- le rapport de gestion du Président ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 ;
- le rapport général du Commissaire aux Comptes et le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022,

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022, et affectation des résultats,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Quitus au Président,
- Distribution de dividendes,
- Questions diverses.

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion du Président,
- du rapport général du Commissaire aux Comptes et de son rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion. Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 et du rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 lesquels font apparaître **un bénéfice de 1 164 845** Euros. En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée générale entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2022** faisant ressortir **un bénéfice de 1 164 845** Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **1 164 845** Euros, de la façon suivante :

- A la réserve légale pour un montant de **58 242** Euros
- Au report à nouveau pour un montant de **1 106 603** Euros.

Rappel des dividendes distribués

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

<i>Dates de clôture</i>	<i>Dividendes versés</i>	<i>éligible à l'abattement de 40 %</i>
31/12/2021	1.200.000 euros	1.200.000 euros
31/12/2020	200.000 euros	200.000 euros
31/12/2019	NEANT	NEANT

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

L'assemblée des associés décide de prélever une somme de **500 000 euros** (cinq cent mille euros) sur le poste « report à nouveau » à titre de dividendes.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 4

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 5

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions relevant des articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce, approuve le contenu et les conclusions dudit rapport.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 6

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

SARL JD BUSINESS
représentée par son gérant
Monsieur Jacques DAHAN

SARL MD INVEST
représentée par son gérant
Monsieur Marc DAHAN

Signé électroniquement le 19/09/2023 par
JACKY DAHAN

Signed with
 universign



Signé électroniquement le 21/09/2023 par
MARC DAHAN

Signed with
 universign

